



LE HOCHET

PRIME ATTRACTIVITE

Les CAF versent, à compter de 2024, un bonus attractivité aux partenaires gestionnaires de crèches financées par la PSU en raison de la revalorisation du niveau de rémunération dans le cadre des conventions collectives nationales dans le secteur privé et du régime indemnitaire pour les collectivités territoriales.

Nous l'avons demandé le 25 octobre 2024.

Une revalorisation de 100 euros net mensuels pour tous les agents exerçant leurs fonctions au sein des crèches de la ville de Mérignac



Lorsque nous nous satisfaisons de travailler en mode dégradé, nous accompagnons en mode dégradant !!



Semaines pleines pour les congés afin de récupérer la fatigue accumulée. Transparence sur la pause et les délais de réponses

**Taux d'encadrement de 1 professionnel pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030
Soit 1 pour 6 de façon globale**



Vous avez l'impression de ne plus pouvoir faire votre travail, de ne plus avoir le temps de tout faire, d'être moins concentrée. Vous êtes épuisée, vous dormez mal à cause du travail

N'attendez pas !!! Ne restez pas seul !!! Parlez-en !

Code du travail :

Obligation de l'employeur en santé et sécurité au travail Article L4121-1 et L4121-2 et suivant

Le rapport de L'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) sur les crèches donne 39 recommandations allant du développement de l'enfant au regard de la science à l'amélioration du Bâti, de l'aménagement intérieur et extérieur



LA F.S.U Mérignac :

fsu@merignac.com

Florence : 0658582202